

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 15 AVRIL 1884.

Rapport fait par M. Dewandre, au nom de la Commission des Naturalisations, sur la demande du sieur SCHELER, Auguste-Ulrich.

Présents : MM. DEWANDRE, Président-Rapporteur ; VAN SCHOOR, le Baron T'KINT DE ROODENBEKE, MACAU, BIART, le Baron BETHUNE et CROCQ.

MESSIEURS,

Le sieur Scheler, Auguste-Ulrich, sollicite la grande naturalisation pour services éminents rendus à l'Etat.

Il est né à Ebnat (Suisse), le 6 avril 1819.

Il habite la Belgique depuis son enfance et y a épousé, en 1843, une Belge dont il a quatre enfants.

M. Scheler est bibliothécaire de S. M. le Roi, membre de l'Académie, officier de l'ordre de Léopold ; il a été professeur des enfants royaux des deux générations.

Les services qu'il a rendus au pays dans ces fonctions et par ses remarquables travaux scientifiques, le rendent digne de la faveur qu'il sollicite.

Les rapports des autorités lui sont des plus favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 13 février 1884, par 60 voix contre 12 ; seulement, par suite d'une omission signalée au Sénat par M. le Président et M. le Secrétaire de la Commission des naturalisations de la Chambre des Représentants, celle-ci n'a pas mentionné que cette naturalisation était accordée pour services éminents.

Votre Commission est d'avis qu'il y a lieu de réparer cette omission.

Le Président-Rapporteur,
DEWANDRE.